

REUNION DU 24 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	18/11/2015	Affichage	25/11/2015
-------------	------------	-----------	------------

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, LEGRAVEREND Jean-Claude, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, GENET Philippe, LECOURTOIS Nicole, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic.

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, TAPSOBA Désiré, BISSON Caroline, HEUVET David.

Pouvoirs : TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine, BISSON Caroline donnant pouvoir à BESSON Huguette

Ordre du jour : 1/Délibération portant création d'une commune nouvelle avec Lozon. Questions diverses.

Le conseil municipal, après avoir désigné BISSON Valérie comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015.

Délibération portant création d'une commune nouvelle avec Lozon. 151124-01

Vu la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant les réunions de travail entre les élus de l'ex-canton de Marigny des 26/02/2015 et 22/05/2015,

Considérant les réunions de travail entre les élus de Marigny et de Lozon des 25/09/2015 et des 29/10/2015,

Considérant les accords de principes prononcés par les conseils municipaux de Lozon le 6/10/2015 et de Marigny le 13/10/2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DEMANDE la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Lozon et Marigny avec effectivité au 1^{er} janvier 2016,

DIT que cette commune nouvelle sera dénommée "Marigny le Lozon", avec pour chef-lieu Marigny (mairie, place Westport 50570) ;

DIT que chaque commune historique deviendra commune déléguée ;

DIT que, comme la loi le permet, le conseil municipal de la commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes historiques ;

DIT que chaque commune historique conservera sa mairie annexe, avec les services au public qui y sont rattachés ;

DIT qu'un budget sera attribué par le conseil de la commune nouvelle, à chaque commune déléguée, pour assurer son fonctionnement et ses possibles investissements ;

DIT que le comptable assignataire de la commune nouvelle sera la comptable du centre des finances publiques de Marigny ;

DIT qu'une délibération ultérieure précisera la durée durant laquelle le lissage des taux de fiscalité des différentes communes déléguées sera réalisé.

DIT que pendant la période transitoire entre la création de la commune nouvelle et l'élection du maire et des adjoints, le maire de l'ancienne commune de Marigny sera responsable des mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle. En cas d'empêchement ou d'absence, cette responsabilité reviendra au maire de l'ancienne commune de Lozon.

APPROUVE le transfert des budgets annexes suivants à la commune nouvelle :

Commune fondatrice de MARIGNY
Lotissement les Ormes 6
Lotissement les Ormes 19
Constructions immobilières

APPROUVE la Charte de gouvernance annexée à la présente délibération qui aura valeur d'engagement moral pour les élus de la commune nouvelle ;

DIT qu'attache sera prise dans les jours à venir auprès de madame La Préfète, par les deux maires concernés, afin de lui demander d'acter par arrêté la création de la Commune nouvelle « Marigny le Lozon ».

QUESTIONS DIVERSES.

- Mardi 15/12 à 19h : réunion annuelle du personnel des communes de Lozon et Marigny en présence des élus.
- Réunions publiques de présentation de la commune nouvelle :
Le samedi 12/12 à 11h à Lozon
Le mercredi 16/12 à 20h30 à Marigny.

Délibérations prises au cours de la séance : 151124-01

NOM	PRENOM	FONCTION	ABSENT	SIGNATURE
LEMAZURIER	Fabrice	Maire		
FAUVEL	Véronique	Adjointe		
LEGRAVEREND	Jean-Claude	Adjoint		
BESSION	Huguette	Adjointe		
MONTAGNE	Noël	Adjoint		
TURGIS	Pierre	Conseiller		
HOMMET	Bernadette	Conseillère		
GENET	Philippe	Conseiller		
LECOURTOIS	Nicole	Conseillère	X	
LESAGE	Florence	Conseillère		
HELAINÉ	Stéphane	Conseiller		
DOLOUE	Cédric	Conseiller		
BISSON	Valérie	Conseillère		
HEUGUET	Cédric	Conseiller		
TAPSOBA	Désiré	Conseiller	X	
LEGENDRE	Martine	Conseillère		
BISSON	Caroline	Conseillère	X	
HEUVET	David	Conseiller	X	
MAUDUIT	Ludovic	Conseiller		